



Les épreuves du concours ont été définies par [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#)

Programme des épreuves d'admissibilité

Pour les épreuves portant sur la langue régionale, un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année.

Thème du programme de collège :

- Voyages et migrations

Axes (programme du lycée) :

- Fictions et réalités
- Diversité et inclusion
- Le passé dans le présent
- Espace privé et espace public